



**AVIS D'APPEL NATIONAL A MANIFESTATION
D'INTERÊT**

N° **003** /AMI/PAK/2025 DU **03 FEV 2025** POUR
LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA
MIGRATION DU PROGICIEL DE GESTION INTEGREE
(ERP) DU PORT AUTONOME DE KRIBI DE LA VERSION
ODOO 8 A LA VERSION ODOO 17



TABLE DES MATIÈRES

I.	CONTEXTE	3
II.	OBJET	4
III.	CONSISTANCE DE LA MISSION	4
IV.	LIEU ET DELAI D'EXECUTION DES PRESTATIONS	4
V.	RESULTATS ATTENDUS	4
VI.	CONDITIONS DE PARTICIPATION	5
VII.	DOSSIER DE CANDIDATURE	6
VII.1	Pièces Administratives	6
VII.2	Pièces Techniques	6
VIII.	CRITERES DE QUALIFICATION	7
IX.	PROCEDURE DE PRESELECTION	7
IX.1	Dépôt des manifestations d'intérêt	7
IX.2	Évaluation des candidatures	8
IX.3	Notification et publication des résultats	8
X.	ANNEXE 1 : MODELE CHARTE D'INTEGRITE	9
XI.	ANNEXE 2 : DECLARATION D'ENGAGEMENT AU RESPECT DES CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	12
XII.	DROIT APPLICABLE	13
XIII.	FINANCEMENT	13
XIV.	FRAIS	13

I. CONTEXTE

Dans le but d'assurer l'attractivité et la compétitivité du port de Kribi à travers la fluidité des opérations métiers et des processus dématérialisés, le Port Autonome de Kribi (PAK) s'est doté d'un Progiciel de Gestion Intégré (ERP), baptisé E-koch.

L'ERP du PAK assure la gestion intégrée des différents processus métiers et est exploité par l'ensemble des structures du PAK depuis le lancement de ses activités. Les enjeux majeurs sont :

- La traçabilité, le suivi et l'analyse des activités des métiers internes ;
- La facturation fluide, sécurisée et traçable de l'activité portuaire (marchandise, accès, etc.) ;
- La gestion efficiente des échanges avec les partenaires du PAK ;
- la sécurisation des recettes du PAK, des recettes douanières et celles des concessionnaires ;
- la production automatisée de statistiques fiables.

La haute disponibilité de ce système critique pour les opérations métiers, et son évolution en parallèle avec la croissance du PAK et de la plateforme de base (noyau Odoo) sont des contraintes majeures pour l'exploitation du Port de Kribi.

Ainsi, le Progiciel de Gestion Intégré du PAK est développé à partir du langage de programmation Python, dans sa version 2 (2.7). Cependant, les versions 2.x de python ne sont plus supportées (maintenues) depuis le 1er janvier 2020, au profit des versions python 3.x. De ce fait, plus aucune mise à jour n'est effectuée sur cette technologie y compris les mises à jour de sécurité.

L'éditeur de la solution Odoo sur laquelle est basé l'ERP du PAK, dispose d'une politique de support des versions qui voudrait que seules les trois (03) dernières versions soient supportées. La version actuelle d'Odoo étant la version 17, il se trouve par conséquent que la version 8 d'Odoo n'est plus supportée. Pour ce qui est du système de gestion de la base données, l'ERP du PAK repose sur PostgreSQL version 9.5, tandis que Odoo 16+ est monté sur PostgreSQL version 12.

L'absence de support sur les principales technologies (python 2.7 et Odoo v8) et l'écart des versions de PostgreSQL (système de gestion de base de données) sur lesquelles s'appuient l'ERP du PAK, constituent un risque de sécurité certain.

En vue de mitiger ledit risque et tirer profit des avantages des évolutions technologiques relatives à Odoo 16+, PostgreSQL 12 ou ultérieure et python 3.x, la migration du Progiciel de Gestion Intégré du PAK vers les technologies stables et récentes constitue un enjeu majeur.

Aussi, le PAK, Maître d'Ouvrage, engage un prestataire chargé d'assurer cette migration, garantissant ainsi le bon état de fonctionnement et améliorant le système au gré des besoins du PAK.

II. OBJET

La prestation portera sur la réaliser une migration de l'ERP du PAK de la version Odoo 8 à la version Odoo 17, tout en assurant le bon fonctionnement et l'ERP et l'intégrité des données.

III. CONSISTANCE DE LA MISSION

Les prestations à réaliser dans le cadre de réaliser une migration de l'ERP du PAK de la version Odoo 8 à la version Odoo 17, tout en assurant le bon fonctionnement et l'ERP et l'intégrité des données.

Plus spécifiquement il s'agira de :

- définir le périmètre de l'étude et proposer une démarche méthodologique ;
- réaliser la cartographie des besoins fonctionnels de l'ERP du PAK ;
- évaluer les écarts observés entre les fonctionnalités existantes de l'ERP du PAK et les fonctionnalités natives de la version cible ;
- rédiger le plan d'assurance qualité et de conduite du changement du projet de migration ;
- concevoir et développer la solution cible ;
- assurer la migration des données dans le but d'avoir un système cohérent ;
- apporter un support aux utilisateurs ;
- renforcer les capacités du maître d'ouvrage ;
- élaborer un plan d'assurance qualité et de conduite du changement du projet de migration.

IV. LIEU ET DELAI D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Le lieu d'exécution des prestations est fixé à l'annexe A du Port Autonome de Kribi, sis derrière le bâtiment de la MEAO, ville de Kribi, département de l'Océan, région du Sud.

Le délai d'exécution maximum des prestations est de douze (12) mois.

V. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de la mission sont :

- Le cadrage de l'étude est bien établi et une démarche méthodologique avec les livrables et les jalons a été proposée et validée ;
- Un diagnostic de la solution de migration a été réalisé ;
- Le nouveau progiciel est développé, configuré et mis en production ;

- Les échanges avec les différents systèmes tiers (partenaires de la communauté portuaire et internes) sont effectifs ;
- Les accès à la solution sont quasiment automatiques pour tout le personnel ;
- Le personnel est formé et les didacticiels sont élaborés.

VI. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est ouvert à toute entreprise de droit camerounais, disposant d'une expérience avérée dans les prestations similaires.

Ne peuvent postuler dans le cadre du présent Appel à Manifestation d'Intérêt, les entreprises :

- a) en état de liquidation judiciaire ou en faillite ou faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par les lois et règlements en vigueur ;
- b) soumises à une procédure de redressement judiciaire ou équivalent régie par les lois et règlements en vigueur ; qui ne justifient pas avoir été habilitées à poursuivre leurs activités pendant la période d'exécution de la Convention ;
- c) qui ont été exclues de toute commande ou contrat administratif en vertu d'une décision administrative ;
- d) qui ont entrepris d'influencer indûment le processus décisionnel ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage lors de la présente procédure, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution ;
- e) qui ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence ;
- f) qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens ;
- g) frappées de l'une des interdictions ou déchéances prévues par les lois et règlements en vigueur ;
- h) qui n'ont pas souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur.

Aucun Candidat ne peut présenter plus d'une candidature, sous peine de disqualification.



VII. DOSSIER DE CANDIDATURE

VII.1 Pièces Administratives

Les pièces administratives à inclure dans le dossier de candidature sont les suivantes :

- a. Une Lettre de manifestation d'intérêt ;
- b. Une Fiche de renseignements contenant les informations principales du candidat (nom et CV des dirigeants, adresse du siège social, chiffre d'affaires réalisé sur les 3 derniers exercices, organigramme de l'entreprise...)
- c. Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Grande Instance du lieu de résidence du soumissionnaire ;
- d. Une Attestation de Non-Faillite établie par le Tribunal de Grande Instance du lieu de résidence du soumissionnaire ;
- e. Une attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP ;
- f. Une attestation de conformité fiscale certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours ;
- g. Une attestation d'immatriculation ;
- h. Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres ou une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

Si le consultant est constitué en groupement, les pièces a et h seront fournies uniquement par le mandataire du groupement.

VII.2 Pièces Techniques

Le candidat devra fournir les éléments justifiant ses aptitudes professionnelles (copies claires et lisibles des contrats déjà réalisés (la première et la dernière page du contrat et le PV de réception) et toutes références concernant l'exécution de prestations similaires, expérience dans des conditions semblables, documents justifiant la capacité du personnel-clé envisagé à effectuer la mission etc.).

PROFIL DES EXPERTS :

Le personnel – clé chargé de la réalisation de l'étude sera composée ainsi qu'il suit :

- Un Chef de projet : ingénieur informaticien (BAC+5) ou tout autre diplôme équivalent, 10 ans d'expérience dans l'intégration Odoo.



- Un Expert Odoo : Ingénieur informaticien (Bac+5), 7 ans d'expérience dans l'intégration d'Odoo. Ce personnel devra justifier d'une Certification Odoo 15 minimum ;
- Un Expert financier et comptable : Diplôme universitaire (Bac+5) dans le domaine des finances et/ou la comptabilité, 5 ans d'expérience pertinente en entreprise ou en cabinet ; Ce personnel devra justifier au-moins d'une expérience de participation à la mise en place d'un ERP ;
- Des développeurs : Ingénieurs informaticiens (Bac+3), 5 ans d'expérience dans l'intégration d'Odoo, et des connaissances des métiers de comptabilité, ressources humaines, paie, stock, budget, etc.

VIII. CRITERES DE QUALIFICATION

Les critères de qualification de la présente consultation sont :

- a) Présenter toutes les pièces administratives requises au point VI, lesdites pièces devant être à jour à la date de dépouillement des plis ;
- b) Justifier de la présence dans son équipe de tout le personnel clé requis au point VI. Pour chaque personnel, le soumissionnaire présentera un cv daté et signé précisant son numéro de téléphone et son adresse électronique, une copie certifiée du diplôme requis, la copie certifiée de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport, l'Attestation de disponibilité ainsi que l'inscription à l'ordre concerné, le cas échéant
- c) Justifier d'une bonne expérience dans le domaine des prestations ;
- d) Souscrire aux chartes annexées au présent avis d'appel à manifestation d'intérêt (charte d'intégrité, charte d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales).

IX. PROCEDURE DE PRESELECTION

La procédure de présélection se déroulera ainsi qu'il suit :

IX.1 Dépôt des manifestations d'intérêt

Les manifestations d'intérêt doivent être transmises par voie électronique à l'adresse : CELLULEDELAPROGRAMMATIONETLAPASSATIONDESMARCHES@pak.cm ou déposées en version physique sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies à la Division des Marchés du Port Autonome de Kribi (PAK), au rez de chaussée de l'Immeuble R+2, sis à côté de la MEAO, siège du PAK à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, B.P. : 203 Kribi, au plus tard le 17 FEV 2025, à 13 heures et porter la mention ci-après :



« AVIS D'APPEL NATIONAL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

**N° 0037-2/AMT/PAK/2025 DU 03 FEV 2025 POUR LE RECRUTEMENT D'UN
CONSULTANT POUR LA MIGRATION DU PROGICIEL DE GESTION INTEGREE (ERP) DU PORT
AUTONOME DE KRIBI DE LA VERSION 0D00 8 A LA VERSION 0D00 17».**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Les enveloppes intérieures doivent indiquer le nom et l'adresse du Candidat afin de permettre, si nécessaire, de lui retourner son dossier de candidature.

IX.2 Évaluation des candidatures

Un Comité mis en place par décision du Directeur Général du PAK procédera à une analyse de chaque dossier de candidature, de façon à évaluer et classer les candidats sur la base des critères de qualification mentionnés au point VIII.

En cas d'absence d'une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres ou d'une lettre d'intention de constituer un groupement, les autres membres seront considérés comme sous-traitants.

Les références et qualifications des sous-traitants ne seront pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures

IX.3 Notification et publication des résultats

A l'issue de l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt, la liste des entreprises préqualifiées (au plus 05 candidats) sera publiée dans les mêmes conditions que l'avis d'appel à manifestation d'intérêt. Les candidats retenus seront invités à participer à l'étape suivante de l'appel d'offres restreint par lettre recommandée avec accusé de réception du Directeur Général du Port Autonome de Kribi.

Les conditions de participation à l'étape suivante seront précisées dans le dossier d'Appel d'Offres Restreint qui sera remis aux candidats concernés





X. ANNEXE 1 : MODELE CHARTE D'INTEGRITE

INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES :

« LE PRESTATAIRE »

A

MONSIEUR LE « MAITRE D'OUVRAGE »

- 1. Nous reconnaissons et attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :**
 - 1.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;**
 - 1.5) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et tout autre Partenaire Technique et Financier, le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;**
 - 1.6) avoir produit de fausses informations ou fourni de faux documents exigés dans le cadre de la présente consultation.**
- 2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :**
 - 2.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlées par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;**
 - 2.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation ou de contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;**
 - 2.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;**
 - 2.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos obligations vis à vis du Maître d'Ouvrage ;**
 - 2.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :**
 - i) avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plan, calculs et**

- autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considérée ;
- ii) être nous-mêmes ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision où le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
3. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés
- Selon les règles de la comptabilité privée, que nous ne sont pas sous la tutelle du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué concerné, sauf autorisation expresse de l'Autorité chargée des Marchés Publics.
4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'Autorité chargée des Marchés Publics, tout changement de situation au regard des points 1 à 3 qui précèdent.
5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- 5.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 5.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) contraires à nos obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 5.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
- 5.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de violation de ses obligations légales contractuelles ou professionnelles.
- 5.5) Nous n'avons pas promis offert ou accordé et nous ne promettrons pas au Maître d'Ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents aux Acteurs en charge du contrôle de l'exécution du marché qui résulterait de la

- consultation, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer leur objectivité.
- 5.6) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons pas au Maître d'ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents et membres de la Commission Ad Hoc et de sous-commission d'analyse, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer le processus de passation du Marché.
- 5.7) Nous nous abstenons et nous promettons de s'abstenir de toute action ou pratique collusoire et anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ou à limiter l'accès au Marché ou de libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
6. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage et la Commission Ad Hoc à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.
7. Faute pour Nous, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Nom _____

Signature _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de : _____

En date du _____

jour de _____



XI. ANNEXE 2 : DECLARATION D'ENGAGEMENT AU RESPECT DES CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES :

« LE PRESTATAIRE »

A

MONSIEUR LE « Maître d'Ouvrage »

Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

- 1) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants les normes sociales applicables au Cameroun y compris les conventions internationales ratifiées, notamment (i) le respect du salaire minimum prévu par le code du travail et diverses conventions collectives (ii) l'interdiction d'employer les enfants âgés de moins de 14 ans (iii) du respect de la nature des travaux respectivement interdits aux femmes et aux femmes enceintes (iv) le repos hebdomadaire obligatoire (v) le droit de jouissance des congés (vi) le respect des conditions du travail de nuit (vii) les conditions d'hygiène et de sécurité sur le lieu du travail (viii) le port obligatoire des équipements de protections individuelles.
- 2) En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux, dans la notice d'impact environnemental fournie le cas échéant par le Maître d'Ouvrage. En tout état de cause, nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants chaque fois que cela est possible, les directives recommandant l'utilisation des appareils ayant un faible impact sur l'environnement.
- 3) Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage, la Commission Ad Hoc à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.
- 4) Faute pour nous, un des membres de notre groupement et de nos sous-traitants, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlement en vigueur.

Nom : _____

Signature : _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de : _____

En date du _____ jour de





XII. DROIT APPLICABLE

La présente procédure est soumise aux lois et règlements en vigueur au Cameroun.

XIII. FINANCEMENT

Les prestations, objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt sont financées par le budget du Port Autonome de Kribi exercices 2025 et 2026.

XIV. FRAIS

Chaque candidat prend à sa charge tous les frais liés à la préparation et au dépôt de son dossier de candidature.

Kribi, le

03 FEV 2025

LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI,
MAITRE D'OUVRAGE

Ampliations :

- PCA/PAK
- DG/ARMP
- PCIPM
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE



Patrice Melom



NATIONAL CALL FOR EXPRESSION OF INTEREST

No **003** /AMI/PAK/2025 OF **10 3 FEV 2025** TO

RECRUIT A CONSULTANT TO CARRY OUT THE
MIGRATION OF THE INTEGRATED MANAGEMENT
SOFTWARE PACKAGE (ERP) OF THE PORT AUTHORITY
OF KRIBI FROM VERSION ODOO 8 TO VERSION ODOO

17





TABLE OF CONTENTS

I.	BACKGROUND	Erreur ! Signet non défini.
II.	PURPOSE	Erreur ! Signet non défini.
III.	NATURE OF THE MISSION	4
IV.	EXECUTION TIME AND PLACE OF SERVICES	Erreur ! Signet non défini.
V.	EXPECTED RESULTS	Erreur ! Signet non défini.
VI.	CONDITIONS OF PARTICIPATION	5
VII.	BIDDING FILE	Erreur ! Signet non défini.
VII.1	Administrative file	5
VII.2	Technical file	6
VIII.	QUALIFICATION CRITERIA	7
IX.	SHORT-LISTING PROCEDURE	7
IX.1	Submission of bids	Erreur ! Signet non défini.
IX.2	Evaluation of bids	8
IX.3	Notification and publication of results	8
X.	APPENDIX 1: INTEGRITY CHARTER TEMPLATE	Erreur ! Signet non défini.
XI.	APPENDIX 2: DECLARATION OF COMMITMENT TO COMPLY WITH SOCIAL AND ENVIRONMENTAL CLAUSES	Erreur ! Signet non défini.
XII.	APPLICABLE LAW	13
XIII.	FUNDING	13
XIV.	FEES	13





I. BACKGROUND

In order to ensure the attractiveness and competitiveness of the port of Kribi through the fluidity of business operations and paperless processes, the Port Authority of Kribi (PAK) has equipped itself with an Integrated Management Software Package (ERP), called E-koch.

The PAK ERP provides integrated management of the various business processes and has been used by all PAK structures since the launch of its activities. The major challenges are the following:

- Traceability, monitoring and analysis of internal business activities;
- Smooth, secure and traceable billing of port activity (goods, access, etc.);
- Efficient management of exchanges with PAK partners;
- securing PAK, customs and concession holders' revenues;
- automated production of reliable statistics.

The high availability of this critical system for business operations, and its development in parallel with the growth of PAK and the basic platform (Odoo kernel) are major constraints for the operation of the Port of Kribi.

PAK's ERP is developed using the Python programming language, version 2 (2.7). However, versions 2.x of Python are no longer supported (maintained) since 1 January 2020, in favour of versions 3.x of Python. As a result, no further updates will be made to this technology, including security updates.

The publisher of the Odoo solution on which PAK's ERP is based has a version support policy whereby only the three (03) latest versions are supported. Therefore, as the current version of Odoo is version 17, Odoo version 8 is no longer supported. As for the database management system, PAK's ERP is based on PostgreSQL version 9.5, while Odoo 16+ is based on PostgreSQL version 12.

The lack of support for the main technologies (python 2.7 and Odoo v8) and the differences between the versions of PostgreSQL (database management system) on which the PAK ERP is based represent a definite security risk.

In order to mitigate this risk and take advantage of technological developments relating to Odoo 16+, PostgreSQL 12 or later and python 3.x, the migration of the PAK's Integrated Management Software Package to stable and recent technologies is a major challenge.

PAK, as the Project Owner, is therefore hiring a service provider to carry out this migration, thereby ensuring that the system remains in good working order and is upgraded in line with PAK's needs.





II. PURPOSE

The service to be provided will involve migrating PAK's ERP from version Odoo 8 to version Odoo 17, while ensuring the smooth operation of the ERP and maintaining data integrity.

III. NATURE OF THE MISSION

The service to be provided will involve migrating PAK's ERP from version Odoo 8 to version Odoo 17, while ensuring the smooth operation of the ERP and maintaining data integrity.

More specifically, this will involve:

- defining the scope of the study and proposing a methodological approach;
- mapping the functional requirements of PAK's ERP system;
- assessing the gaps observed between the existing functionalities of the PAK ERP and the native functionalities of the target version;
- drawing up the quality assurance and a change management plan for the migration project;
- designing and developing the target solution;
- migrating data to ensure a coherent system;
- providing support to users;
- building the capacity of the project owner;
- drawing up a quality assurance and a change management plan for the migration project.

IV. EXECUTION PLACE AND TIME OF SERVICES

The place of performance of the services is Annex A of the Port Authority of Kribi, located behind the MEAO building, in Kribi, Ocean Division, South Region.

The maximum execution period for the services is twelve (12) months.

V. EXPECTED RESULTS

The following results are expected at the end of the mission:

- The scope of the study is well established and a methodological approach with deliverables and milestones has been proposed and validated;
- A diagnosis of the migration solution was carried out;
- The new software package is developed, configured and put into production;





- Exchanges with various third-party systems (port community partners and internal systems) are effective;
- Access to the solution is virtually automatic for all staff;
- Staff are trained and tutorials are developed.

VI. CONDITIONS OF PARTICIPATION

This Call for Expression of Interest is open to companies incorporated under Cameroonian law with proven experience in providing similar services.

Companies in the following situation cannot bid in this Call for Expression of Interest:

- a) in a state of compulsory liquidation or bankruptcy or subject to equivalent proceedings governed by the laws and regulations in force;
- b) subject to receivership or equivalent proceedings governed by the laws and regulations in force; which do not justify having been authorised to continue their activities during the period of performance of the Agreement;
- c) have been excluded from any public or administrative contract by virtue of an administrative decision;
- d) have sought to influence the decision-making process unduly or to obtain confidential information which could give them an advantage in this procedure, or have provided misleading information which could have a decisive influence on the exclusion, selection or award decisions;
- e) have entered into an agreement with other economic operators with a view to causing a distortion of competition;
- f) who, by their bidding, create a situation of conflict of interest, where this cannot be remedied by other means;
- g) subject to one of the prohibitions or time limits provided for by the laws and regulations in force;
- h) who have not made the declarations required by the laws and regulations in force.

No Candidate may submit more than one bid, failing which he or she will be disqualified.

VII. BIDDING FILE

VII.1 Administrative file

The following administrative documents must be included in the bidding file:



- a. A letter of expression of interest;
- b. An information form with major details on the bidder (name and CV of company managers, head office location, turnover for the last 3 FYs, company's organizational chart...);
- c. A certificate of non-bankruptcy issued by the Court of First Instance of the place of residence of the bidder;
- d. A certificate of non-bankruptcy issued by the Court of First Instance of the place of residence of the bidder;
- e. A certificate of non-exclusion from public contracts issued by the General Manager of ARMP;
- f. A tax compliance certificate attesting that the bidder has filed all tax returns for the current financial year;
- g. An attestation of taxpayer's registration;
- h. A copy of the consortium agreement concluded by all its members or a letter of intent to form a consortium if its proposal is selected, signed by all its members and accompanied by a copy of the proposed consortium agreement.

If the consultant is a consortium or group of companies, documents a and h will be provided only by the representative of the consortium.

VII.2 Technical file

The bidder must provide elements attesting to his/her professional skills (clear and readable copies of former contracts (the first and last page of the contract and the minutes of the reception of services) and all references on providing similar services, experience in similar conditions, documents attesting to the capacity of the key staff assigned to the mission, etc.).

EXPERTS' PROFILE:

The key staff assigned to the mission shall consist of the following:

- A Project Lead: IT engineer (BAC+5) or any other equivalent degree, with 10-year experience in Odoo integration.
- An Odoo Expert: IT engineer (Bac+5), with 7-year experience in Odoo integration. The expert must have an Odoo 15 Certification at least;
- A Finance and Accounting Expert: postgraduate degree (Bac+5) in finance and/or accounting, with 5-year relevant experience in a company or firm. The expert must have at least one experience in setting up an integrated management software package;



- Developers: IT engineers (Bac+3), with 5-year experience in Odoo integration and knowledge in accounting, HR, payroll, stock, budget, etc.

VIII. QUALIFICATION CRITERIA

Qualification criteria for this Call of Expression of Interest are the following:

- Submit all the administrative documents required under point VI, which must be up to date on the date on which the bids are opened;
- Provide evidence of the presence in its team of all the key staff required in point VI. For each member of staff, the bidder shall submit a dated and signed CV specifying his telephone number and e-mail address, a certified copy of the required diploma, a certified copy of the National Identity Card or Passport, the Attestation of Availability and registration with the relevant professional association, where applicable;
- Provide proof of good experience in the field of services;
- Subscribe to the charters appended to this Call for Expression of Interest (integrity charter, charter of commitment to compliance with environmental and social clauses).

IX. SHORT-LISTING PROCEDURE

The short-listing procedure shall take place as follows:

IX.1 Submission of bids

Bids should be sent by email to: CELLULEDELA PROGRAMMATIONETLAPASSATIONDESMARCHES@pak.cm or submitted in hard copies in seven (7) copies among which one (1) original and six (6) copies to the Public Contracts Division of the Port Authority of Kribi (PAK), ground floor of the PAK 2-storey building next to MEAO Building, PAK Head Office in Kribi, tel.: (237) 222 46 21 00, fax: (237) 222 46 21 04, P.O.Box: 203 Kribi, no later than on 17 7 FEV 2025, at 1 p.m. and should bear the following mention:

"NATIONAL CALL FOR EXPRESSION OF INTEREST

N° 003-73 AMI/PAK/2025 OF 03 FEV 2025 TO RECRUIT A CONSULTANT TO CARRY OUT THE MIGRATION OF THE INTEGRATED MANAGEMENT SOFTWARE PACKAGE (ERP) OF THE PORT AUTHORITY OF KRIBI FROM VERSION ODOO 8 TO VERSION ODOO 17".





"To be opened only during the bid-opening session."

Inner envelopes must specify the name and address of the Bidder for a return of the bidding file, if necessary.

IX.2 Evaluation of bids

A Committee set up by a decision of the General Manager shall analyse each bid to evaluate and rank bidders based on the qualification criteria mentioned in point VII above.

In case there is no consortium agreement signed between all the members of such consortium or a letter of intent to set up a consortium, the other members shall be considered as sub-contractors.

The sub-contractors' references and qualifications will not be considered during the bid evaluation.

IX.3 Notification and publication of results

At the end of the evaluation of the bids, the list short-listed companies (5 companies maximum) will be published in the same conditions as those of the Call for Expression of Interest. Successful bidders will be invited to take part in the next stage of the restricted call for tenders through a registered letter with acknowledgement of receipt from the General Manager of the Port Authority of Kribi.

Conditions to take part in the next stage shall be specified in the Restricted Call for Tenders to be provided to the bidders concerned.





X. APPENDIX 1: INTEGRITY CHARTER TEMPLATE

NAME OF THE CALL FOR TENDERS:

**"THE SERVICE PROVIDER"
TO**

"THE PROJECT OWNER"

1. We acknowledge and attest that neither us nor any member of our consortium and our sub-contractors are in any of the following situations:
 - 1.1) be bankrupt or being wound up, have their affairs administered by the courts, have ceased trading, or be in any analogous situation arising from proceedings of a similar nature;
 - 1.5) appear on the lists of financial sanctions adopted by the United Nations and any other Technical and Financial Partner, in connection with the award or execution of a contract;
 - 1.6) have produced false information or supplied forged documents required in the context of this call for tenders.
2. We acknowledge and attest that neither us nor any member of our consortium and our sub-contractors are in any of the following situations of conflict of interest:
 - 2.1) a shareholder controlling the project owner or a subsidiary controlled by the project owner, unless the resulting dispute has been brought to the attention of the Public Procurement Authority and resolved to its satisfaction;
 - 2.2) have a business or family relationship with a member of the project owner's staff involved in the process of awarding or controlling the resulting contract, unless the resulting conflict has been brought to the attention of the Public Procurement Authority and resolved to its satisfaction;
 - 2.3) control or be controlled by another bidder, be placed under the control of the same company as another bidder, receive subsidies directly or indirectly from another bidder or award subsidies directly or indirectly to another bidder, have the same legal representative as another bidder, directly or indirectly maintain contacts with another bidder enabling us to have and give access to information contained in our respective bids, to influence them, or to influence the project owner's decisions;
 - 2.4) be contracted for a consultancy assignment which, by its nature, is likely to prove incompatible with our obligations to the Project Owner;
 - 2.5) in the case of a procedure for the award of a works or supply contract:
 - i) to have prepared ourselves, or to have been associated with a consultant who prepared specifications, plans, calculations



- and other documents used as part of the competitive bidding process in question;
- ii) we or any of the firms with which we are affiliated are, or are to be, contracted by the Project Owner to supervise or control the works under the Contract.
3. If we are a public establishment or a public company, we certify that we have legal and financial autonomy and that we are managed in the following ways:
In accordance with the rules of private accounting, we are not under the supervision of the Project Owner or Deputy Project Owner concerned, unless expressly authorised to do so by the Public Procurement Authority.
4. We undertake to inform the Project Owner without delay, who will inform the Public Procurement Authority, of any change in our situation with regard to points 1 to 3 above.
5. In connection with the award and performance of the Contract:
- 5.1) We have not committed and will not commit any unfair manoeuvre (act or omission) intended to deliberately deceive another person, intentionally conceal information, surprise or vitiate his consent or cause him to circumvent legal or regulatory obligations and/or violate his internal rules in order to obtain an illegitimate benefit.
- 5.2) We have not committed and we will not commit any unfair manoeuvre (action or omission) contrary to our legal or regulatory obligations and/or violate its internal rules in order to obtain an illegitimate benefit.
- 5.3) We have not promised, offered or granted, and we will not promise, offer or grant, directly or indirectly, to (i) any person holding a legislative, executive, administrative or judicial office within the State, whether appointed or elected, on a permanent basis or not, whether remunerated or not and whatever their hierarchical level, (ii) any other person who performs a public function, including for a public body or a public corporation, or who provides a public service, or (iii) any other person defined as a public official in the State, an undue advantage of any kind, for himself or for another person or entity, as a inducement to perform or refrain from performing any act in the exercise of his official functions.
- 5.4) We have not promised, offered or given, and we will not promise, offer or give, directly or indirectly, to any person who directs or works for a private sector entity, in any capacity whatsoever, any undue advantage of any kind, for themselves or for any other person or entity, in order that they should perform or refrain from performing any act in breach of their legal, contractual or professional obligations.
- 5.5) We have not promised or granted, and we will not promise, to the Project Owner, its collaborators, the Chairmen or the Actors in charge of controlling the performance of the contract resulting from the consultation, any undue advantage of any kind likely to influence their objectivity.
- 5.6) We have not promised, offered or granted, and we will not promise, to the Project Owner, its employees, the Chairmen and members of the Ad Hoc Committee and the analysis sub-committee, any undue advantage of any kind likely to influence the contract award process.





- 5.7) We refrain from and promise to refrain from any collusive and anti-competitive action or practice the object or effect of which is to prevent, restrict or distort competition, in particular by tending artificially to maintain bid prices at levels that do not correspond to those that would result from competition or to limit access to the Market or the free exercise of competition by other undertakings.
6. We, the members of our consortium and our sub-contractors authorise the Project Owner and the Ad Hoc Committee to examine the documents and accounting records relating to the award and performance of the Contract and to submit them for verification by the ARMP or any other government inspection body.
7. Should we fail to comply with the rules governing this charter, we acknowledge that we may be subject to the penalties provided for by the laws and regulations in force.

Name _____

Signature _____

Duly authorised to sign the bid for and on behalf of: _____

On _____

month and year _____





XI. APPENDIX 2: DECLARATION OF COMMITMENT TO COMPLY WITH SOCIAL AND ENVIRONMENTAL CLAUSES

NAME OF THE CALL FOR TENDERS:

"THE SERVICE PROVIDER"
TO
"THE PROJECT OWNER"

Within the framework of the award and performance of the Contract:

- 1) We undertake to respect, and to ensure that the members of our consortium and all our sub-contractors comply with, the social standards applicable in Cameroon, including ratified international conventions, in particular (i) compliance with the minimum wage provided for in the Labour Code and various collective agreements, (ii) the prohibition on employing children under the age of 14, (iii) compliance with the nature of the work respectively prohibited for women and pregnant women, (iv) compulsory weekly rest, (v) the right to enjoy holidays, (vi) compliance with night work conditions, (vii) health and safety conditions in the workplace, (viii) compulsory wearing of personal protective equipment.
- 2) In addition, we undertake to implement the environmental risk mitigation measures set out in the environmental impact statement provided, where applicable, by the Project Owner. In any event, we undertake to comply with, and to ensure that the members of our consortium and all our sub-contractors comply with, wherever possible, the guidelines recommending the use of equipment that has a low impact on the environment.
- 3) We, the members of our consortium and our sub-contractors authorise the Project Owner and the Ad Hoc Committee to examine the documents and accounting records relating to the award and performance of the Contract and to submit them for verification by the ARMP or any other government inspection body.
- 4) Should we, any of the members of our consortium or any of our subcontractors fail to comply with the rules governing this charter, we acknowledge that we are liable to the penalties provided for by the laws and regulations in force.

Name: _____

Signature: _____

Duly authorised to sign the bid for and on behalf of: _____

On _____ month and day





XII. APPLICABLE LAW

This procedure shall be subject to the laws and regulations in force in Cameroon.

XIII. FUNDING

Services covered by this Call for Expression of Interest shall be funded by the budget of the Port Authority of Kribi, 2025 and 2026 FYs.

XIV. FEES

Each bidder shall incur all the expenses pertaining to preparing and submitting his/her bid.

Kribi, 03 FEB 2025

THE GENERAL MANAGER OF THE PORT AUTHORITY OF KRIBI,
PROJECT OWNER

Copy to:

- PCA/PAK
- DG/ARMPX
- PCIPM
- CHRONO
- RECORDS
- BILLBOARD



Patrice Melom

